

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 13 mars 2017 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 1^{er} mars 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes,
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Monsieur Claude FIAERT, représentant la Communauté d'Agglomération Provence Alpes

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de DLVA

Etaient absentes excusées :

Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

04 00 00 00 00
04 00 00 00 00

Délibération n° D-2017-05

OBJET : Budget Primitif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente présente les différents éléments du Budget Primitif 2017 retracés dans l'annexe ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2017 en section de fonctionnement et en section d'investissement tels qu'indiqués ci-dessous :

SECTION	Chapitre	DLVA	CAPA	Département
Fonctionnement	74	733 262,27	654 762,73	561 150
Investissement	13	3 684,73	3 290,27	8 850
Participation totale		736 947	658 052	570 000

De voter le budget primitif 2017, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 565 203,32 € pour la section de fonctionnement
- 90 874,78 € pour la section d'investissement

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2	0	0
2	CAPA	2	0	0
4	Département	2	0	0

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11 3 MARS 2017

Fait à Digne-les-Bains, le

La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

.....
.....
.....

